

sujet. J'ai dit déjà que le ministre des Transports et le député de Winnipeg-Sud, ministre sans portefeuille, devraient être ici. Mais voilà que j'aimerais que le ministre des Finances soit également ici. Je ne blâme pas le secrétaire parlementaire du fait qu'il pilote ce projet de résolution; on le lui a demandé, et c'est une des charges pour lesquelles un secrétaire parlementaire est rémunéré. Mais j'aimerais que le ministre des Finances soit présent parce qu'il est revêtu de plusieurs fonctions. A titre de ministre des Finances, il est responsable de la politique pratiquée à l'endroit des pensions des fonctionnaires à la retraite. Les députés savent combien de prises de bec et d'altercations ont eu lieu entre le ministre et moi sur ce point.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis porte aussi le nom du ministre des Finances et il se rapporte, entre autres choses, aux Chemins de fer Nationaux du Canada. Le même problème se pose ici, c'est-à-dire que des milliers de pensionnés du National-Canadien, compagnie à qui nous votons ou prêtons sans cesse de l'argent, touchent des pensions qui sont nettement insuffisantes pour vivre de nos jours et ne correspondent pas du tout au standard de vie actuel. Les députés ne doivent pas être surpris si je reviens constamment sur ce sujet sous des titres divers, car à mes yeux c'est à peu près la question la plus importante de tout le domaine des pensions. Si nous ne veillons pas à ce que ceux qui prennent leur retraite soient certains que leur niveau de vie leur sera garanti pour le reste de leurs jours, tout notre régime de pensions sera compromis.

En réponse à certaines questions que j'ai posées au ministre des Transports à ce propos le 7 octobre, et qui figurent en pages 846 et 847 du hansard, il a répondu qu'il y a encore 388 employés retraités du National-Canadien qui touchent moins de \$55 par mois de pension, 2,241 qui touchent \$55 par mois et 3,002 dont la pension varie de \$25 à \$50 par mois.

Cela fait un total de 5,651 retraités du National-Canadien dont les pensions ne dépassent pas \$50 par mois. Pourtant, alors même que ces pensions sont si faibles, on n'a rien fait depuis que ces hommes ont pris leur retraite pour rajuster le montant qui leur est versé. Nous reconnaissons ce principe de rajustement dans la loi sur la sécurité de la vieillesse et dans le régime de pensions du Canada. Plusieurs provinces l'ont admis. D'autres autorités également. Bon nombre d'entreprises privées aussi, même si dans la plupart des cas, mais pas tous, c'est parce que ces questions font l'objet de négociations collectives. Elles ont convenu qu'il faut prévoir la

majoration des pensions afin qu'elles aient encore une certaine valeur quand les retraités les toucheront. Autrefois, quand les gens prenaient leur retraite à 65 ou 70 ans et ne vivaient pas très longtemps après, le problème n'était pas si grave. Aujourd'hui les gens vivent plus vieux et se retirent plus jeunes; les coûts et les prix augmentent plus rapidement et des milliers de gens ne peuvent rien faire pour empêcher leur niveau de vie d'avant la retraite de baisser sans cesse.

C'est là un des plus graves problèmes auxquels nous faisons face en ce qui concerne les pensions. Nous devons commencer quelque part; c'est pourquoi je souhaiterais que le ministre des Finances fût parmi nous aujourd'hui. Nous pourrions commencer par deux groupes: les employés retraités de la fonction publique et du National-Canadien.

**M. le président:** J'hésite à interrompre le député, qui s'y connaît en fait de Règlement, tout le monde le sait, mais il est dit à l'article 59 (2) du Règlement que les discours prononcés en comité plénier doivent se rapporter rigoureusement à la question à l'étude. Je n'ai peut-être pas saisi en quoi les remarques du député se rattachent à la résolution, qui est essentiellement une résolution de finance, et si tel est le cas, je m'en excuse. Autrement, je saurais gré au député de revenir au sujet de la résolution.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ma foi, monsieur le président, j'avais à peu près terminé mon plaidoyer de cet après-midi. Mais je ne voudrais pas enfreindre le Règlement. C'est déjà assez difficile d'essayer de faire comprendre son point de vue sans qu'on y ajoute une infraction au Règlement. Mais ce n'est pas mon cas. Je signale néanmoins que le projet de résolution a trait au financement du National-Canadien et que vous avez autorisé une discussion sur les trains circulant—ou ne circulant pas—d'un bout à l'autre de Terre-Neuve, sur l'opportunité de services d'autobus et ainsi de suite. Il me semble que le débat s'est passablement écarté de la question des dépenses d'établissement directes. En vertu du projet de résolution actuel, nous mettons des fonds à la disposition des chemins de fer Nationaux du Canada et si, à cette occasion, nous pouvons nous permettre de demander à la compagnie d'assurer des trains à Terre-Neuve et de remédier à d'autres erreurs, je dois sûrement avoir le droit d'exhorter le gouvernement à discuter avec le National-Canadien de la question des pensions versées aux employés à la retraite.

Si vous estimez, monsieur le président, que je me conforme maintenant au Règlement, je suis disposé à en rester là, dans l'espoir que